



# "Touche pas à mon Avocat"

publié le **21/10/2015**, vu **3203 fois**, Auteur : [Antoine Régley Avocat Lille](#)

**"La première chose sera de tuer tous les avocats" - Shakespeare L'avocat de la défense est de plus en plus écarté de la procédure pénale. Pourquoi gêne - t - il autant? Pourquoi n'est-il pas aimé? Pourquoi des avocats ont-il été molestés? Je vous propose mon coup de gueule (ou coup de blues)**

« *La première chose sera de tuer tous les avocats* » - Shakespeare- Henri VI, Acte 4 sc.2

J'ai toujours rêvé d'être avocat.

Gamin, je regardais avec étonnement ces hommes en noir qui parlaient fort. J'étais subjugué. Des hommes en robe, pour un gamin, c'est drôle.

Adolescent, j'admirais leur charisme, les mots utilisés, la façon de les manier. Je comprenais également que l'avocat de la défense était celui qui se tenait debout, à côté de ceux qui sont en difficulté. Celui qui défendait les opprimés, les faibles, les démunis. Je traversais l'adolescence en solitaire. Je voyais en lui une compagnie rassurante.

Jeune adulte, décidant d'épouser cette profession – que dis-je, cette vocation – je comprenais les difficultés inhérentes à la vie de l'avocat pénaliste, à la mission de l'avocat de la défense. Les clients en détention. Etre seul. Face à tous. Contre tous : société bien pensante, morale, procureurs, partie civile. Les attentes toujours plus fortes, souvent intenable. Les déceptions, terribles. Les difficultés à être payé par les clients et encore plus par l'Etat. J'entrais donc dans la profession avec humilité – ce n'est pas la plus grande de mes qualités – mais la certitude d'avoir choisi le plus beau métier.

Les difficultés envisagées n'étaient pas feintes. D'autres se présentaient mais ma passion était intacte. J'acceptais de plaider, à corps et argent perdu, pour défendre tel prévenu ou tel accusé. Peu m'importait. Mes premières révoltes arrivaient vite. Elles ne venaient pas tant des résultats, souvent bons, parfois moins. En quelques années de barreau, à plaider quasi quotidiennement du droit pénal, j'ai constaté que les droits de la défense étaient de moins en moins respectés. Que la robe que je portais ne représentait rien, ou si peu, auprès du grand Public et même des professionnels. Que l'avocat risquait de perdre sa place.

Je pense notamment à toutes ces procédures dites alternatives, qui « permettent » au justiciable d'éviter un procès au mépris des droits élémentaires.

Les CRPC (plaider coupable). Le Procureur propose une peine. Le prévenu est là. En face de son adversaire représentant l'institution judiciaire, l'Etat, la force. Son avocat est présent pour tenter de « négocier » la peine mais ne plaide pas. Il formule des observations sur la peine proposée. Est-ce cela respecter l'avocat ? Sont-ce les droits de la défense comme nous devons l'entendre dans une démocratie ?

Les ordonnances pénales. Le prévenu est convoqué à une audience à laquelle l'avocat n'est pas présent. Le « baveux » ne sert à rien puisque la décision a déjà été prise par le Président du Tribunal.

Les compositions pénales et la récente transaction pénale. Les policiers proposent une peine au prévenu. On lui fait croire qu'elle est plus faible (c'est vrai pour la transaction). Mais l'avocat n'est pas là.

Voudrait-on se passer de l'avocat ? Rien n'est moins sûr.

Comprenez, pour beaucoup, et même des professionnels du droit, l'avocat, c'est celui qui casse la routine. **C'est celui qui empêche de tourner en rond. C'est celui qui critique le travail des policiers, parfois même des juges. C'est celui qui va défendre le « méchant », le « mauvais ». C'est celui qui va parler fort. Et longtemps. Trop longtemps. C'est celui qui va prendre la parole alors que personne n'a envie de l'écouter parce que, de toute façon, son client est coupable. C'est celui qui ne va pas se taire après que le Président lui a demandé de la boucler. C'est celui qui va gagner sa vie sur le dos des malheureux.**

Gagner sa vie ? Vous avez dit « gagner sa vie » ? Ah ? Personne ne vous a dit qu'après avoir écarté les avocats de nombreuses procédures, « on » essaye de tuer dans l'œuf toute vocation et éteindre la flamme de ceux qui l'ont encore ?

C'est l'Histoire d'un gouvernement qui, non satisfait de l'argent rapporté à l'Etat par les avocats (charges, impôts, cotisations...), leur demande – que dis-je ? leur IMPOSE - d'autofinancer l'aide juridictionnelle. Concrètement, l'avocat qui va aider le plus démuné, celui qui n'a pas de quoi s'en payer un, devra verser une cotisation pour financer la somme qu'il récoltera au final.

Exemple : je paye une cotisation de 10 euros qui va dans les caisses de l'Etat, allouée au financement de l'aide juridictionnelle. Puis, me voilà désigné par un client démuné. J'accepte de le défendre. Je serai payé par l'Etat qui me donnera 10 euros.... Ceux-là même que j'ai payés. Je ne gagne donc pas ma vie.

Révolté, je fais grève avec mes Confrères. Je ne peux pas être présent à la manif pour des raisons persos. J'allume la télé et vois certains de mes Confrères lillois, amis pour certains, se faire expulser par les CRS. Se faire traîner au sol. Se faire molester. J'entends encore les cris stridents d'une

consoeur implorant au CRS de la lâcher...

La profession grogne. Ses représentants montent en première ligne. Mais que disent les autres professionnels du droit ?

Je ne suis pas un avocat anti-magistrat. Je ne suis pas anti-police. J'aimerais juste que les droits de la défense soient consacrés. A tout le moins, qu'ils cessent d'être bafoués. Et évidemment qu'on ne traite pas les avocats comme ces dernières heures.

Mais peut-être la volonté de se séparer des avocats de la défense a-t-elle déjà fait son chemin chez certains.

Je suis peiné. Je suis inquiet. Je suis révolté. Par essence, l'avocat combat. Il lutte. Pas pour lui. Pour les autres. Parce que s'en prendre à la profession, c'est priver le justiciable du seul soutien dont il dispose.

« *La première chose sera de tuer tous les avocats* » écrivait Shakespeare. En tuant l'avocat, on tue ceux qui, attaqués par l'Etat, n'ont que les robes noires pour se défendre.

Touche pas à mon rêve. Touche pas à mon avocat.